

LE PATRIOTE FRANCAIS.

un Nord-Américain, sur le simple soupçon qu'ils n'étaient point fédéraux.

L'Etat-major et les officiers de la Légion des Volontaires se sont réunis hier pour recevoir la députation présidée par M. le colonel Quinteros, chargé par S. E. le ministre de la Guerre de remettre au Colonel, avec une lettre accompagnatoire de la copie de la déclaration de la Chambre des Représentants pour la noble détermination des braves Volontaires dans la journée du 13.

M. le colonel Quinteros s'est exprimé dans les termes les plus expressifs et les plus flatteurs, et surtout qu'il s'estimaient très heureux d'avoir à remplir une mission aussi honorable auprès des dignes et nobles enfants de la grande nation.

Le Colonel Thiéban a répondu au nom des officiers de la Légion, que la détermination du 13 à laquelle le gouvernement et les Chambres voulaient bien donner trop de mérite n'était que la conséquence naturelle de leur prière d'armes, motivée d'ailleurs sur l'abandon de M. le vice-amiral auquel ils avaient préalablement imploré aide et protection; sur les termes inconcevables et monstrueux de la note de général Oribe, qui n'avait pas même mérité la moindre réclamation de la part du Vice-Amiral et du Consul de leur nation, qui dans cet état d'abandon et sous les menaces d'une note aussi atroce que sanguinaire, les Français avaient résolu de prendre les armes pour défendre leur personne, leur biens et leur familles, que les mêmes motifs qui avaient provoqué leur armement existaient toujours, que quelques paroles de garanties illustres avaient bien été prononcées, mais que ces garanties fallacieuses valables n'étaient qu'un subterfuge de la part de ceux qui les proposaient, (puisque ils savaient bien qu'elles n'étaient pas acceptables) pour tromper de nouveau le Gouvernement du Roi, et mettre leur responsabilité à couvert sous une apparence et dérisoire protection, que la détermination bien positive des 2000 Légionnaires était de ne déposer les armes que lorsque le danger qui les menaçait aurait disparu, et que jusque là ils feraient cause commune avec les habitants de l'héroïque population de Montevideo pour s'opposer à cet ennemi dont on avait connu la présence que par des actes ignobles de barbarie, de despotisme et de mensonge, que la Légion au nom de laquelle il exprimait sa vive reconnaissance au gouvernement et à la chambre des représentants pour les témoignages d'estime et de sympathie dont leurs seigneuries avaient bien voulu l'honorer, confiant dans son bon droit et la justice de sa cause espérait tout de l'impartiale bonté du Roi.

MINISTRE DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

Montevideo, 19 Octobre 1843.

Le ministre souscrit epreuve un sensible plaisir, lorsque exécutant la volonté du gouvernement, il remet à V. S. ce document

Familles d'Ecône, mais égaré par la débâche, et déjà pâle et fébrile par la maladie mortelle qui devait le tuer dix-huit mois après l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire aux derniers jours de février 1566.

Morton et Rathwen ne tardèrent pas à rassembler un nombre suffisant de complices; ces complices étaient le bâtard de Douglas, André Karrew et Lindsay; ils s'adjoignirent, en outre, mais sans leur dire dans quel but, cent cinquante soldats, qui eurent ordre de se tenir prêts tous les soirs de sept à huit heures.

Vers le même temps, Rizzio reçut plusieurs avis, par lesquels on lui disait de se tenir sur ses gardes, sa vie étant menacée, et surtout de se défier d'un certain bâtard. Rizzio répondit que depuis long temps il avait fait le service de sa vie à sa position, et qu'il savait bien qu'un homme né dans une aussi basse condition qu'était la sienne ne s'élevait pas impunément au point où il en était arrivé; que, quant au bâtard dont on lui parlait, et qu'il croyait être le comte de Murray, il saurait, tant qu'il vivrait, le tenir si loin de lui et de la reine, qu'il ne croyait pas que l'un ni l'autre eussent quelque chose à en craindre.

Rizzio demeura donc, sinon dans la sécurité, du moins dans l'indifférence, et cela tandis que ses ennemis, déjà

solennel par lequel les représentants de la nation expriment dignement la reconnaissance et l'admiration que leur a inspiré le noble procédé de la légion des volontaires a nommé M. le colonel D. Bartolome Quinteros, pour que remplissant ponctuellement la mission qui lui est confiée par le gouvernement remette la susdite communication et la note qui l'accompagne entre les mains de M. le colonel, pour qu'il la transmette aux braves qu'il commande, et pour qu'ils puissent se convaincre toujours plus l'estime que leur voue à jamais la République, l'estime qui est le prélude indubitable de celle que leur devront les amis du bien et de la liberté, partout où ils se rencontreront.

Signe PACHCO.

A monsieur le colonel de la légion des volontaires.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

MINUTE DE COMMUNICATION.

Montevideo, 10 octobre 1843.

La chambre des représentants a été témoin de ce spectacle plein de sentiment et d'éloquence que la brave et vertueuse population Française a offert à l'admiration des habitants de cette capitale dans la journée du 13. Des actes de cette nature ne peuvent se comprendre et s'apprécier que par le cœur; et ne peuvent avoir d'intérêt que l'organisation de chacun. L'honorable corporation que j'ai l'honneur de présider s'est comprise aussi; c'est ainsi de cette manière qu'elle a su l'apprécier et par le langage elle a exprimé les sensations qu'elle a éprouvées dans ce moment sublime.

Prolongement ému et pose l'âme de l'enthousiasme qu'inspirent seules les actions héroïques par leur magnanimité, la chambre des représentants m'a chargé de m'adresser à V. E. et de la prier de vouloir bien transmettre à ces dignes enfants de la grande nation qui ont si bien mérité de notre Patrie, les sentiments de gratitude et d'admiration dont elle est animée et de les assurer que la Chambre des Représentants reconnaît toujours comme un premier devoir de dicter aussitôt que ses fonctions le lui permettent, toutes les mesures qui pourront contribuer à améliorer leur sort dans notre patrie, et à graver leurs noms dans la reconnaissance éternelle de nos compatriotes.

V. E. voudra bien le communiquer à ces braves et accepter les vœux que j'adresse à l'Être suprême pour qu'il conserve les jours de V. E. prodant de la guerre au.

Signé: D. Pedro Pablo Vidal.

Pour copie conforme:

Juan Manuel de la Sota.

Secrétaire.

d'accord sur son assassinat, ne discutait plus que sur la manière dont il devait être mis à mort. Morton, fidèle aux traditions de son ancêtre Douglas Attache-Gel, voulait que, comme les favoris de Jacques II au point de Lauder, Rizzio fut arrêté, jugé et pendu, ce qu'en sa qualité de grand-chaucelier du royaume il assurait le devoir de faire sans retard; mais Darney, qui, outre les autres reproches qu'il croyait avoir à adresser à Rizzio, le soupçonnait encore, et fut injustement, selon toutes les probabilités, d'un commerce amoureur avec la reine, mais à pour qu'il fut assassiné sous les yeux de Marie, s'inquiétant peu des accidents qui chez une femme enceinte de sept mois, pouvaient résulter d'un tel spectacle. Les nobles pour qui une pareille action était une fête, se voyant exclus de cette fête par le roi, ne durent pas mieux que de se ranger de son avis. Il fut donc décidé que Rizzio serait assassiné en présence de la reine, et le roi se chargea de faire connaître aux conjurés le moment opportun.

Quelques jours après, ils reçurent avis que Rizzio devait, le lendemain, qui était le 9 mars, dîner chez la reine, avec la comtesse d'Argyle, Marie Seyton et quelques autres de ses femmes. Marie donnait effectivement

Hier la Légion des Volontaires a passé une revue, et ainsi qu'il était facile de le prévoir peu de temps après se sont abstenus d'y venir. Car l'on avait vu le but de cette convocation, était de signer la pétition adressée à la Chambre des Représentants, pour empêcher que les espions infiltrés dans la M. le soient nos soldats nos titres et droits de citoyens français, comme ils nous ont déjà enlevé nos couleurs nationales, en nous plaçant entre notre devoir d'hommes et nos affections de citoyens.

Ceux de nos compatriotes qui n'ont pu signer la pétition hier et qui désirent le faire sont priés de se présenter à l'Etat-Major des Volontaires où elle restera déposée quelques jours.

(Suite.)

J... 7 octobre 1843 à 8 heures du soir.

M. D.

Mon cher et bon ami de C!

Aujourd'hui je vous écris très vite remettant ci-joint deux de... et le National, je vous fait savoir que plusieurs familles ont été chassées d'ici, et parmi elles celle de D. Vicente Vasquez ainsi que celle de l'ami Chaco! Cette dernière va à Buenos Ayres.—L'on disait aussi que Purvis (le 1er) avait fait entendre au gouvernement que ceci était mal fait, et inhumain, et que cela promettait de faire déroger à l'ordre établi: jusqu'à présent l'on n'a rien vu de contraire et c'est pour cela que les choses restent dans leur état primitif, celle-ci se tira d'ici lundi pour le stadern de Lafone si l'ordre n'est pas dérangé; mais mon opinion est qu'il serait bon qu'elle sorte d'ici pour la bas ou pour Buenos Ayres, parce que si les choses restent ainsi elles iront de pis en pis, ce sera un chaos, un enfer!! Aujourd'hui l'on a publié un décret au son de la musique et des tambours, ces articles se réduisent à déclarer traitres et punis de la peine de mort, ceux qui prêtent serment ou qui le prononcent, ainsi que ceux qui ont des communications avec les espions, etc., etc., une fois si la lecture il y avait des vivats à Rivera, à Paz, à Pacheco, etc., etc., et mort aux tyrans et au cotacabazos!! A la nuit l'on afficha aux coins des rues une proclamation de Lamas excitant à la vengeance, à propos de 4 individus qu'ils ont amenés aujourd'hui du dehors et pris près de la maison de Gutierrez, ils étaient morts par suite de balles, 60 gés, etc. Le capitaine Larrea ainsi que les autres furent pris dans un navire turque allant à Maldonado. Ces cadavres ont été exposés à la vue du public jusqu'au soir, alors ils ont été jetés au cimetière avec les honneurs militaires, le fort tira aussi 11 coups de canon de temps à autre. Le (second Purvis) qui s'embarque aujourd'hui pour Rio Janeiro a été voir cette horreur et cette infamie des espions, pour faire savoir à son arrivée la bas que tout ceci a été fait exprès, et à propos.

L'on m'assure que le comte Leite va être renvoyé d'ici que l'on lui a signifié de suspendre ses fonctions, et que ses passeports ont déjà signés. L'on dit entre autres motifs qu'il est accusé d'avoir été le moteur de la rémission des commandants des stations et des consuls, conjointement

de tous en temps ainsi quelques soupers intimes, dans lesquels s'étant fait de tout l'appareil de la royauté; heureuse quand elle mourut, à l'exemple de son père, Jacques V. pour quelques instants de cette liberté si douce à ceux qui sont constamment enchaînés par les règles de l'étiquette. Ces soupers ne se composaient ordinairement que de femme, et Rizzio seul y était admis, grâce à son talent de musicien. Les conjurés n'avaient donc à craindre d'autre résistance que celle de la victime elle-même, et il était connu qu'en présence de la reine Rizzio, rendant justice à la bassesse de sa naissance, ne portait ni épée ni poignard.

Le 9 mars, vers six heures du soir, les cent cinquante soldats furent introduits dans le château par le roi lui-même, qui se fit reconnaître de la sentinelle placée à l'usage des portes, et les conduisit dans une cour intérieure, sur laquelle donnaient les fenêtres du cabinet de Marie Stuart. Arrivés là, ils se rangèrent sous un grand hangar, afin de n'être point vus, ce qui n'aurait point manqué d'arriver sans cette précaution, le parc étant couvert de neige.

(La suite au prochain numéro.)

avec le consul français Pichon : en cela ils ne se trompent point, parce que je sais que tous deux ils ont travaillé à cette affaire, et travaillé en-ore à la conclusion de tant de maux, ceci que tous deux ont commis un acte vertueux est regardé comme un crime par toutes ces bonnes gens et a donné lieu (je le crois du moins) au décret d'aujourd'hui.

Les deux mêmes conseils ainsi que le article vont réclamer contre le décret de grâce qui oblige les portefaix et les revendeurs à s'excuser. Je suis sûr que le consul français va faire connaître formellement au gouvernement l'ordre qu'il a de faire retirer la corde et le drapeau nationaux, ainsi que le titre de Légion Française, et donne à cet égard un très bref déai, s'il n'est pas, l'ami qui emploiera la force. Sa longue lettre datée du 4 est en mon pouvoir, aujourd'hui j'ai renvoyé celles qui l'accompagnent. Je suis très reconnaissant de tant de soins et de secours; je suis peiné de ce que l'on me dit d'un certain Rivero et plus encore du Gato F., parce que mon cher ami M. S. T. ... le sait, nous le tenons pour sûr, vous savez aussi que je lui ai rendu quelques bons services, ainsi qu'à plusieurs personnes qui sont ses ennemis, et qu'il est persuadé que ceux qui sont ses ennemis sont aussi les miens; cependant il ne m'a jamais rien dit contre M. ... et sa cause; au contraire, vous verrez comment je le persécuterai qu'il soit urgent qu'il soit aille, qu'il est utile aussi que M. S. T. ne le sache pas. Le sicut Gato a voulu aller par là, à cet effet il a envoyé trois personnes pour avoir s'il y avait quelque prévention contre lui, après il vous a écrit, j'espère encore qu'il sera considéré et regardé avec plus de bienveillance; il est portugais et sa famille très respectable, je suis leur ami et non de lui, en conséquence je n'exige rien de plus que l'absence d'un quelconque chose que j'ignore existe ou peut exister. — Vous savez mon ami pourquoi je demande et m'intéresse aux motifs que j'ai dit. — L'on me dit à présent que les familles ne seront pas expulsées! Que l'on sise ce que l'on voudra mais que tout se fasse vite, surtout prenez garde que l'on sache qu'il y a des lettres ici pour la bas. Quand il y a des bulletins faits moi les parvenir de suite et jamais moins de 4 ou 6. Hier avant même otez vos lettres, celle-ci n'est la n. 1; rappelez moi aux souvenirs des amis, et mes respects à M. ...

Le votre de cœur.
Ami constant et invariable.

NOUVELLES DU SOIR.

On lit dans le *Constitutionnel*, de ce soir.
Les nouvelles arrivées aujourd'hui de Maldonado sont satisfaisantes et annoncent la déroute de Urquiza mais non d'une manière positive.
M. le commandant militaire de Maldonado écrit à S. P. M. le Ministre de la Guerre en date du 8 et entre autres choses lui dit que ces jours derniers s'est arrivé plusieurs milliers de l'Armée de Rocha, de José Ignacio del Carré et des Minas et qu'ils combattent avec la cavalerie que Urquiza a été déroute complètement ces jours derniers par l'armée de la république sous les ordres du général Rivera; cette nouvelle était généralement répandue de ces côtés et il paraît qu'il n'est plus aujourd'hui aucun doute sur la victoire remportée par nos braves, pendant 3 jours ont suffi pour prouver l'authenticité des faits annoncés.
Les rapports des colonels Silva et Flores démontrent formellement avoir été surpris par le général Núñez et démontrent dans ces rapports, l'enthousiasme et la constance et l'opacité de leurs soldats à combattre et à les posséder du tyran de Buenos Ayres et la corta cabezas Osibe!! Maldonado est très tranquille.

FRANCE.

M. Langlois supérieur de la congrégation des missions étrangères, a écrit à M. Miché, curé de Fraize (Vosges), que cinq missionnaires français, parmi lesquels se trouvait son frère, ont été délivrés de la captivité où les retenait le gouvernement cochinchinois, dans l'empire d'An Nam. Une simple démonstration de la corvette française l'*Héroïne* a suffi pour obtenir ce résultat. Les missionnaires ont été débarqués à Siao-capour, après avoir été attachés à une voile qu'ils croyaient certaine, et rendus à une liberté sur laquelle ils ne devaient plus compter.

(Commerce)

Saisie rapidement par les correspondans, la déclaration de lord Wellington à la chambre des lords sur les affaires

d'Irlande n'a point été complètement rendu. Nous la reproduisons d'après le *Times*:

"Mords, j'ai acquis une certaine expérience dans le cours de ma longue vie consacrée au service des gouvernements de ce pays. Je veux dire que j'ai une certaine expérience des révolutions populaires. Un auteur distingué qui a écrit sur la France disait: *Où conspire sur la place; on met à l'écart ce qui se passe en le ande.* Il n'y a pas de secret dans toute l'affaire, pourquoi? parce que le grand moyen que l'on veut employer, c'est l'intimidation; on veut tromper les amis et égarer les ennemis. Un digne gentilhomme (M. O'Connell) dit que Napoléon n'avait pas en Russie, ni le duc de Wellington à Waterloo, une armée aussi forte que la sienne: il est très possible que non, mais (O'Connell) avait encore ce qu'il dit de l'organisation de cette armée et de la manière de se rassembler. Il pourrait, dit-il, dans une soirée concentrer toutes ses forces, je n'en doute pas et les conséquences de ceci c'est qu'il faut que le gouvernement se tienne prêt. (O'Connell) Et j'espère que le gouvernement se tienne prêt (écoutez) partout à protéger la persécution des libéraux et des libéraux citoyens riches; qui est prêt à faire tous ses efforts pour maintenir la domination de S. M. et de l'Angleterre, et qu'il se tienne prêt pour toutes choses malheureuses. (Écoutez.) Le gouvernement n'a pas mandat pour enlever l'affaire à un seul individu. Tout ce que doit faire le gouvernement, c'est de se tenir prêt à révoquer ses conseillers de cet état de choses aussi bien qu'il le peut.

"C'est bien entendu, que la situation actuelle de l'Irlande ne nous trouve pas indifférent que le noble marquis de Clancarrin, et c'est précisément pour ce que je ne pense pas que le gouvernement ait agi sagement en laissant le pouvoir aux mains de magistrats compromis dans des meetings que le gouvernement ait aurait approuver. Depuis que j'ai l'honneur de siéger dans les conseils de S. M., je puis le dire en toute franchise, je ne sais pas que l'on ait jamais réglé les affaires d'Irlande. En ce moment même même, dans l'intérieur des classes pauvres de ce pays, un révolte de la loi des pauvres est présente au parlement; elle attend que le bon plaisir d'une commission pour être discutée. Et toutes les fois que l'occasion se présentera, le gouvernement s'en occupe, comme j'ai toujours fait, de travailler à se concilier les sympathies du peuple irlandais. Seulement, dans l'état actuel des choses, le seul remède que le gouvernement puisse employer est une ferme et vigoureuse résistance à tout ce qui pourrait ressembler à une violation de l'ordre et de la paix publique, et à se tenir prêt à faire exécuter des lois, ne pouvant pas le but de conserver la paix en Irlande. (Écoutez.) Je ne sache pas d'autre remède à la situation actuelle; à question de l'intérieur ou de la perturbation de la paix en Irlande dépendant de la volonté d'un seul homme, grâce à l'insuffisance qu'il a eu sur la conduite de milliers de ses concitoyens.

"On a parlé de la pauvreté des Irlandais, elle n'est que trop réelle. Des revenus financiers portés à deux millions le nombre des pauvres en Irlande. Croyez-vous que l'agitation pour la révoation de l'union puisse passer par ce qu'on appelle à cette indigence? (Écoutez.) Croyez-vous que cette pauvreté ait été un grand obstacle quand des millions de 15 à 20 millions d'Irlande par jour pour aller par un chemin à l'entendre d'un d'acquerir de l'argent? (Écoutez.) Croyez-vous que l'agitation puisse beaucoup à la corruption à la rente, ou plutôt à la rente d'O'Connell? (Écoutez.) Les gens qui peuvent se croire plus riches parce qu'ils ont vu passer à des révolutions s'écrit eux-mêmes, mais que en tête et dernière déployés! Une telle pauvreté ne peut être suragée en un jour, et pour la soulager, il faudrait commencer par faire cesser la tendance à l'insubordination manifestée en Irlande.

"Je m'adresse. Le gouvernement a accepté toute la responsabilité attachée à la destitution des magistrats d'Irlande. Tout le monde sait que l'acte du parlement en vertu duquel existe l'union, ne peut pas être révoqué par la législation ordinaire; il ne peut être révoqué que par la force et la violence. Si nous n'étions pas prêts à rejeter cette ferme et cette violence, nous serions obligés d'occuper notre haute position, nous ne mériterions pas l'honneur de siéger dans les conseils de la reine, nous ne serions pas des hommes honorables, et alors je ne comprendrais pas comment nous pourrions concilier avec nous-mêmes la présence de magistrats, mais s'obligeés, encourageant des révoltes et des drogues séditieux. J'espère que vous serez avec moi sur la motion qui a été faite."

Lorsque lord Wellington déclara que le seul remède aux maux de l'Irlande est dans la force et qu'il est en mesure à cet égard, on comprend que le haut pouvoir exercé par Robert Peel a été sorti du cabinet. Ce bruit était encore répété au sénat à Londres. On parlait de la démission offerte par sir Robert Peel à la reine; mais on parlait aussi de la possibilité de la rentrée de lord Palmerston aux affaires. Nous reproduisons les bruits comme nous les recevons.

(Commerce.)

PARIS, 16 juillet.

(Suite et fin.)

Six princes se présentent comme réunissant les conditions qu'exigerait le gouvernement français pour aspirer

à la main d'Isabelle. Sur ces six candidats, il y en a un qui n'est écrit que exclu de prime-abord et soverainement: c'est le duc de Bordeaux. Il a raison, sans contredit. Mais quel est alors la valeur d'un droit qui commence par se vanter contre celui qui en est le représentant le plus direct? Le droit de la maison de Bourbon, au partage du trône d'Espagne, est, selon vous inséparable et imprescriptible. Nu ne peut le contester et vous commencez par le contester vous-même dans le chef de cette maison. Votre intérêt et votre devoir vous le commandent: oui, sans doute; mais a-t-on le fait que vous teniez compte à votre tour d'intérêt d'autrui, de droit indépendant et souverain de la nation espagnole. Voilà ce que vous dira l'Espagne, ce que vous répondra l'Europe; et alors votre prétendu principe, votre prétendu droit est frappé d'impuissance, ou au moins d'une grande faiblesse; car il n'est pas absolu, il est subordonné à des considérations qui l'atteignent dans sa virtualité.

Vous n'êtes donc pas les représentants de ce principe dont vous vous réclamez; car dès son premier pas, dès sa première application logique, vous êtes forcés de le renverser sur la tête des plus grands dangers. Tout corollaire du droit de la légitimité, toutes les invocations que vous en pourriez faire, seraient directement contre vous; car il a été détruit par la substitution dans vos personnes du principe opposé, celui de la souveraineté nationale, de l'imprescriptibilité faite pour les nations de disposer d'elles-mêmes, de défendre et de gérer leurs intérêts comme elles l'entendent, sans s'occuper de leurs voisins.

Voici donc un des candidats investis de la vertu de votre principe, menaçant à la fois pour la stabilité de la dynastie et pour celle des institutions existantes. Il en est un second qui, de votre aveu, n'est pas mieux placé pour présenter à la France actuelle des garanties d'alliance et d'amitié: c'est le fils de don Carlos. La brochure l'exécute aussi comme d'habitude pour l'Espagne autant que pour nous, comme devant perpétuer les divisions dans ce pays, y détruire cette liberté, combattre ces idées qui nous le rendent si chère. Le fils de don Carlos, en un mot, serait l'allié de l'Europe absolutiste et l'ennemi saisi de la France constitutionnelle. Vous le proposez vous-même et ici encore votre principe se retourne contre vous.

Contre son intention, la brochure officielle met en évidence deux autres princes: l'un est l'infant de Lucques, l'autre un membre de la famille royale de Naples. Quoi qu'on dise, la cause qui favorise le premier n'est qu'une apparence, quoique identique pour le second, ne paraît pas à l'écrivain diplomatique applicable à ce dernier. L'infant de Lucques ne conviendrait pas, parce qu'il a été élevé et instruit dans les principes les plus purs du pouvoir absolu. Le prince de Naples a reçu tout à fait le même éducation. La marche des Deux Siciles n'est certes pas plus libre que la principauté de Lucques. Com ment donc se ferait-il que le choix de l'un fut mauvais, tandis que le choix de l'autre serait bon, nous du moins, par la raison et par la politique.

La raison et la politique! Examinons un peu. Sans avoir l'intention d'attaquer ici le prince qui régnait à Naples, la politique papillonne n'a-t-elle pas été constamment, depuis 1799, l'adversaire systématique des idées françaises, de celles qui ont fait précéder la révolution de juillet? Le roi actuel lui-même ne s'est-il pas lié par l'union la plus étroite avec la maison d'Autriche? L'Autriche n'est-elle pas toute influente et toute puissante dans les conseils napolitains? Dans le cas d'un conflit entre Paris et Vienne, serait-ce du côté de l'alliance française que nous retrouverions la maison royale qui accueillerait avec une sympathie marquée tout ce qui sortit de la révolution de juillet? Un prince de Naples à Madrid serait-il autre chose qu'un instrument de M. de Metternich? Et si par cette union l'intérêt de la maison de Bourbon se trouvait compromis, l'intérêt de la France ne serait-il pas profondément compromis?

Sur les six titulaires que nous désigne, votre prétendu principe en voit donc quatre qui retouneraient le principe contre vous-mêmes. Si vous persistez, vous ne pouvez qu'à condition que l'exception devienne la règle, et la règle l'exception. Il faut, pour concilier l'intérêt du pays et celui de la dynastie, que vous concentriez votre prétendu droit sur la tête de deux candidats à l'exclusion des quatre autres: à savoir: sur l'infant François de Paule et sur le duc d'Avana. Nous examinerons à part ces deux derniers questions. Aujourd'hui, nous n'avons voulu que faire ressortir le péril et la fausseté du principe dont le gouvernement fait la base de sa politique. Il n'a pas qualité pour se présenter comme le mandataire et le défenseur des droits de la maison de Bourbon, puisqu'il est forcé lui-même de débiter par y déroger et combattre une partie de ses applications. Il ne peut pas introduire ce principe dans notre droit diplomatique, parce qu'il aurait les plus graves conséquences contre notre droit public et les actes de la révolution de juillet. Si le duc d'Avana doit être agréé par la nation espagnole, par la reine Isabelle II, c'est comme représentant l'alliance avec la nation française, et non comme possesseur des droits de la maison de Bourbon. C'est au nom des sympathies des intérêts, des idées qui, dans l'avenir comme dans le présent, unissent les deux pays, et non comme porteur d'un titre usé, d'une légitimité que la France ne reconnaît plus. On ne peut pas être à la fois le représentant du droit divin et celui de la souveraineté nationale. Il faut choisir, et nous croyons,

LE PATRIOTE FRANÇAIS.

quant à nous, que les chances du jeune prince seraient plus grandes et plus solides si, reconnaissant le droit indépendant de la nation espagnole, on le lui présentait, non comme l'expression de prétentions étrangères et insupportables, mais comme un gage de la fraternité des deux nations et de leur respect pour leur souveraineté réciproque.

[Commerce.]

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 20 et 21 octobre.

Taragona, en 19 jours, brick espagnol Arturo, à ordre, 310 bques vin, 10 id. eau-de-vie, 130 caisses vermisselle, 100 sacs amandes.

Buenos-Ayres, goelette Carmen.

Maldonado, sannaque sardé.

Baltimore, en 66 jours, brick goelette américain Northumberland, à Zimmermann Fracier, avec 1226 bques farine, 100 demies id.

Genes et Gibraltar, en 105 jour, brick sardé Vencedor, à Riceto, avec 120 qx chaux, 1 caisse fromages, 100 bques huile, 93 pipes vin, 92 sacs riz, 300 caisses vermisselle, 65 id. conserves.

Rio-Janeiro, corvette de guerre brésilienne Enterprise.

Rio-Janeiro, corvette de guerre Arethuse.

Rio-Janeiro, le navire américain Colombo.

Quatre navires de Maldonado, avec bétail.

Un brick de Rio-Janeiro.

En vue une corvette qui paraît portugaise au Bucco.

Un brick français et un trois mâts à l'est.

NAVIRES PRETS A PARTIR.

Barque anglaise *Nes Express*, pour le cap de Bonne Espérance.

Brick goelette sardé *San Rafael*, pour Rio Janeiro.

Barque sardé *Hercules*, pour le Brésil.

Poquebot loques *Suete*, pour Buenos Aires.

Barque anglaise *Arabele*, pour Parnagua.

Brick anglais *Star*, pour Rio Grande.

Trois mâts espagnol *Irurabact*, pour Valparaiso.

Barque française *Julie*, pour Buenos Aires.

AVIS DIVERS

AVIS.

Les syndics dans l'affaire du défunt P. Tillet, et d'après leur délibération, ont adopté et reconnu dans l'intérêt des intéressés deadites affaires, qu'il était nécessaires de les avertir par la voix des journaux de cette ville, afin qu'ils n'en ignorent que pour premier avis ils sont invités à se présenter lundi prochain, 23 du courant, à midi précis, dans le domicile du syndic, Adolphe Hugnot, magasin de comestible « cuadro du Lion d'Or », ils sont invités à ne pas oublier de se munir des pièces relatives, soit comptes ou notes réglés ou non réglés, les intéressés sont invités à ne pas oublier le jour et l'heure.

Les syndics.

AVIS.

On prie les personnes qui auraient trouvé deux onces d'or, dont l'un porte les initiales M. G., l'autre étant brisé et portant dans l'intérieur les initiales A. G. M. C. G., de vouloir les bien rapporter au bureau du Patriote. On remettra la moitié de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera ou pourra en donner des renseignements.

AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps défendant actuellement cette place et qui veulent s'engager volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui pres du café de l'Immortel, où il leur sera donnée connaissance des conditions avantageuses et prorogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

Des renseignements sont demandés sur le sort du nomme Pierre Edouard Monier cuisinier du navire la Gabrielle. Les adresses au journal le Patriote Français, ou à M. Monie, rue du Pin, n. 51, à Agon. Lat et Garonne.

TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire pouvant se tenir dorénavant dans un local plus spacieux, fait savoir que désormais les causes qui s'y discutent seront annoncées par la presse par anticipation afin que les Orientaux et les étrangers qui voudront s'assurer de l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la maison n. 110 cuadro et demi du Porton principal.

Octobre 6 1843.

AVIS.

Le sieur Jean Dechemindy, ayant vendu son magasin, situé rue de Mission, à M. Chenevet, prie les personnes qui ont des comptes dépendants dudit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français Indien, anciennement commandé par le capitaine Fremont, a l'honneur de prévenir que les personnes qui ont des comptes à réclamer de ce navire sont invitées à les présenter, chez MM. Isabelle et fil., négociants, jusqu'au 18 du courant, faute de quoi, ils ne seront réglés qu'au retour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retirará para el Rio Grande, de jando en esta plaza á su procurador con bastante poder; cuyo individuo es D. José Joaquín quarta Souza, con el cual se entenderá para quidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 de Octubre de 1843.

José Q. Vinkoo.

AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au collège français de Mmes Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San-Diego.

AVISO

Al público que se ha vendido la fonda situada en la calle de Misiones, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo Fano, los señores que tengan cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis dias.

Montevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymes freres, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsène Isabelle ex-chancelier du consulat général de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur familles, sur le sort des nommés François Souhau, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le môle.

Et Etienne Borghetta, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du « Patriote » où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de resto dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n. 342. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de bataille etc. par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodésie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'arpentage, le nivellement, la Géométrie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc. par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques répétés, Matemáticas, Gramática de Chantreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugas à arrêté le paiement de ce loyer.

3.° Quo l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin: il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843: le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue de 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

Le Gerant, Jh. REYNAUD.

Imprenteria Constitucional, Rue de las Cámaras No. 34.